

Mécanisme des réformes...

#STOP MEPRIS !

Réforme du système éducatif « Pour une Ecole de la confiance »

✓ **Museler les personnels** en étendant le devoir de réserve et empêcher toute critique de l'Institution.

✓ Contraindre les communes à financer l'enseignement privé en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

✓ Création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) pour les milieux favorisés, avec un financement possible sur fonds privés.

✓ **Amendement coup de force : création « d'établissements publics des savoirs fondamentaux »** regroupant classes et personnels du 1^{er} degré dans des super-collèges dirigés par de super-managers.

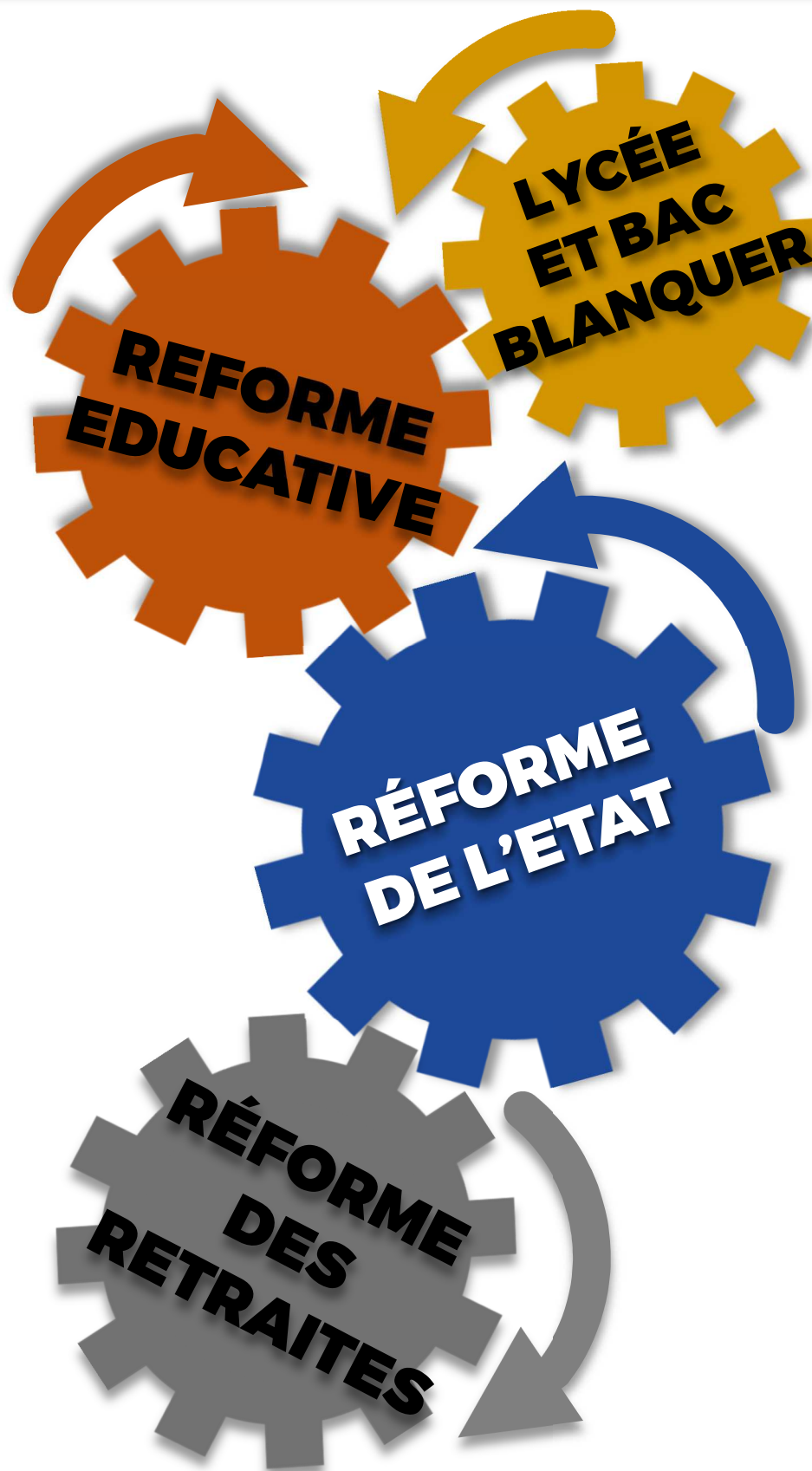
C'est une « **école du socle** » qui menace les cultures professionnelles du 1^{er} et du 2^d degré, la liberté pédagogique et les statuts particuliers.

✓ Le recours à la déréglementation au nom de l'expérimentation et de l'innovation facilité pour **affaiblir les règles statutaires** et imposer l'annualisation des services.

✓ Création d'un Conseil d'Evaluation de l'Ecole, soumis au Ministre : outil de classement des établissements, de pressions sur les pratiques, et de mesure de la « performance des personnels » au travers des contrats d'objectifs.

✓ Mise au pas de la formation initiale par la suppression des ESPE, remplacées par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE), sous le contrôle direct du Ministre.

✓ Sous couvert de pré-recrutements, création de contrats d'AED pour placer devant les élèves des personnels sous-payés, sous-formés et non-titulaires du concours.



« Projet de loi relatif à la réforme de l'Etat » statut général des fonctionnaires

Recours accru au contrat pour déroger au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent.

Création d'un « contrat de projet » plutôt que de recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires.

Mise en cause des instances de dialogue social (CAP, CHSCT) pour mieux renvoyer aux « managers de proximité » la gestion des carrières (mutations, avancement, promotions, ... recrutement ?).

Projet de système de retraites « universel »

Baisse historique des pensions et suppression du dernier indice comme base de calcul de la pension = casse du Code des Pensions lié au statut de la fonction publique.

Individualisation du système, avec des points à valeur variable pour contraindre à travailler au-delà de 62 ans et à s'en remettre au privé.

Réduction de la part indiciaire dans les salaires au profit des primes octroyées par les managers locaux ... au « mérite ».

